

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04939

Numéro SIREN : 842 744 088

Nom ou dénomination : A2 OFFICE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2024 sous le numéro de dépôt 20409

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 886	1 411	475
TOTAL I (5)	1 886	1 411	475
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	934		934
Disponibilités	13 377		13 377
Charges constatées d'avance	745		745
TOTAL II	15 056		15 056
TOTAL GENERAL (I + II)	16 942	1 411	15 531

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	615
Report à nouveau	8 079
Résultat de l'exercice	5 044
TOTAL I	14 738
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	745
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	48
TOTAL III	793
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 531

« A2 OFFICE »

Au Capital de 1000,00 Euros
Siège Social : 17 AV Victor HUGO
33700 MERIGNAC

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNILATERALES ORDINAIRES ANNUELLES EN DATE DU 26/04/2022

L'actionnaire unique de la SASU A2 OFFICE, Madame Marie VILLARD, domiciliée au 17 avenue Victor Hugo à MERIGNAC 33700, en sa qualité de Présidente a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31/12/2021.

L'assemblée prend les décisions suivantes relatives a :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos **le 31/12/2021**
- Affectation du résultat ;
- Versement de dividendes
- Mention des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations de l'exercice traduites dans ses comptes lesquels font apparaître **un résultat de**

5044 € avant impôt.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **5044 €** euros de la façon suivante :

- 5044 € euros seront versés en dividendes à l'associée unique.

TROISIEME DECISION :

Un complément de 4956 euros seront prélevés sur les bénéfices antérieurs portés en report à nouveau afin de porter le montant des dividendes à **10 000 euros.**

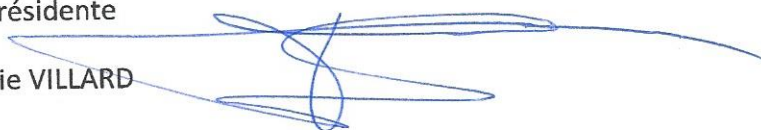
QUATRIEME DECISION :

L'actionnaire unique déclare qu'il n'a été conclu et/ou poursuivi, au cours de l'exercice écoulé, aucune convention relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente

Marie VILLARD



A2 OFFICE SASU AU CAPITAL DE 1000 €
17 Avenue Victor Hugo 33700 MERIGNAC
SIRET: 842 744 088 00019 APE: 8211Z